

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 mars 2005**

En date du 22 mars 2005, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le Mercredi 30 mars 2005, à 19h00.

Ordre du Jour :

**\* Dossiers présentés par M. HERITIE, Maire**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2005
- Avenant au contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

**\* Dossiers présentés par M. CROUGNEAU, Maire Adjoint**

- Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2004
- Affectation des résultats
- Budgets Primitifs 2005

**\* Dossier présenté par M. SERVANTY, Maire Adjoint**

- Aménagement de la base nautique Beaujet - Accès handicapé – Plan de financement et demandes de subventions

L'An deux mille cinq, le 30 mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HERITIE, Maire.

Présents : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. CROUGNEAU, M. BOLLIER, M. SERVANTY, M. CASOURANG, M.LAGOFUN, M.GUEDON, M. BARTHOLOME, Mme DEGAN Maires adjoints ; MM HOUDEBERT, MALBET, SICRE, BLONDEAU, SPAETH, CHARBONNEL, DUVERGE, HERVE, Mmes GARCIA, FORESTIER, VAZQUEZ, MALIDIN, MODERNE, CLAVERE, HABLE, BRET, LAHAIE, SAINTE-MARIE, BRENNUS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM LAGARDE, COMBE, BERNAD, Mme GUITON

Pouvoirs :

M. LAGARDE a donné pouvoir à M. BARTHOLOME

M. COMBE a donné pouvoir à M. LAGOFUN

Votes :            33 élus  
                         29 présents  
                         2 pouvoirs  
                         Soit 31 votants

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 28 février 2005, qui est approuvé à l'unanimité.

**Dossiers présentés par M. HERITIE, Maire**

**Avenant au contrat d'ouverture d'une ligne de Trésorerie**

Conformément à la délibération du 29 novembre 2004 donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'ouverture de ligne de trésorerie, le Conseil Municipal est informé qu'en date du 17 Mars 2005, un avenant au contrat d'ouverture de crédit n° ATO24273 a été signé afin de modifier son montant et de le fixer à 1 M€. Le contrat est valable jusqu'au 10/09/2005. Le montant de la commission de réservation correspondante s'élève à 200 euros. Les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

## Dossiers présentés par M. CROUGNEAU, Maire Adjoint

### **Comptes Administratifs 2004**

- Budget Général

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Charges à caractère général	c/011	2 642 241,00	Excédent antérieur reporté	c/002	301 832,60
Charge de personnel	c/012	4 746 000,00	Atténuation de charges	c/013	245 710,00
Atténuation de produits	c/014	50 461,00	Produits des services	c/70	550 000,00
Dépenses imprévues	c/022	0,00	Impôts et taxes	c/73	6 228 877,00
Virement à la section invest.	c/023	810 541,00	Dotations et participations	c/74	3 250 641,00
Autres charges de gest° courante	c/65	1 742 390,00	Autres produits gest° courante	c/75	11 500,00
Charges financières	c/66	240 010,00	Produits financiers	c/76	8,00
Charges exceptionnelles	c/67	226 319,00	Produits exceptionnel	c/77	16 005,40
Dotations aux amortissements	c/68	146 612,00	Reprise sur amort.	c/78	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 604 574,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 604 574,00</b>
		<b>9 625 353,10</b>			<b>10 882 328,69</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution d'invest. reporté	c/001	457 445,11	Solde d'exécuto d'invest. reporté	c/001	
Remboursement d'emprunts	c/16	740 899,00	Virement de la section de fonct.	c/021	810 541,00
Immobilisations incorporelles	c/20	209 190,89	Dotations - Fonds divers	c/10	1 096 593,00
Immobilisations corporelles	c/21	287 377,00	Subventions d'investissement	c/13	274 998,00
Immobilisations en cours	c/23	2 313 832,00	Emprunts et dettes	c/16	1 680 000,00
			Cessions	c/19	
			Immo. Corporelles	c/21	0,00
			Immo. En cours	c/23	0,00
			Amortissements des immo.	c/28	146 612,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>4 008 744,00</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>4 008 744,00</b>
		<b>3 811 444,43</b>			<b>2 844 506,69</b>

#### **FONCTIONNEMENT – Dépenses**

L'analyse du fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2004 traduit une gestion rigoureuse et une volonté de maîtriser les dépenses tout en développant les services à la population.

L'aspect le plus important est l'augmentation des recettes de plus de 9% au regard d'un accroissement des dépenses de 5,43%. Il en résulte non pas un effet « ciseau », mais au contraire une plus grande épargne brute.

Si les charges à caractère général présentent une augmentation de 13,35%, il convient de pondérer toutefois ce résultat par le paiement des préfabriqués de la maternelle Charles Perrault pour 2 exercices, 2003 et 2004 (30 000€) et le coût exceptionnel de la surveillance du complexe de Lachaze et de la Maternelle Bel Air (17 000€).

Toutefois, ce chapitre demeure à surveiller et gageons que la mise en place des procédures adaptées de mise en concurrence pour les achats, en fin d'année, produise ses premiers effets dès 2005.

En revanche, les charges de personnel, qui pèsent pour 49,2% des dépenses de fonctionnement, sont contenues. Après une hausse modérée de 3,55% de 2002 à 2003, celles-ci ne croissent que de 2,92% entre 2003 et 2004. Cette augmentation quasiment incompressible est liée aux évolutions de carrière des agents.

#### ANALYSE PAR CHAPITRE

Charges à caractère général : + 13,35%

Ces dépenses constituent les achats, locations et contrats de prestation de services courants de la collectivité.

Rappelons qu'ils ont été soumis à une inflation de 2% en moyenne pour 2004, allant bien au-delà dans certains domaines comme les matières premières : métaux, pétrole ou les produits frais.

Des éléments qui, entre autres, ont nécessité un virement de crédits supplémentaires en cours d'exercice, pour absorber un dépassement de dépenses de 11 107,41 euros par rapport au budget primitif voté en mars 2003.

Parmi les articles les plus importants de ce chapitre l'on trouve :

- Alimentation :	460 988,43 €	(+ 10,81%)
- Energie-Electricité :	352 209,38 €	(+ 10,35%)
- Locations mobilières :	203 900,33 €	(+ 48,76%)
- Entretien de terrains :	163 834,45 €	(+ 24,22%)
- Maintenance :	138 952,37 €	(- 27,26%)

L'augmentation du nombre de repas entre 2003 et 2004 de 9,14%, soit 17 735 repas servis supplémentaires, révèle en réalité une maîtrise des dépenses sur ce dernier exercice.

Le poste alimentation, incluant les repas pour les écoles, la RPA, les centres et les buffets pour les fêtes et cérémonies représente 18% des charges à caractère général et 4,8% des dépenses réelles de la ville.

Charges de personnel : + 2,92%

La stagnation du point de rémunération des fonctionnaires en 2004 participe de la relative stabilité des dépenses de personnel, hormis les avancements classiques d'échelons et de grades.

Les rémunérations principales, représentant plus de la moitié de ces charges, n'ont progressé que de 1,93% entre 2003 et 2004 contre 9,6% entre 2002 et 2003 et 11,38% entre 2001 et 2002.

A noter que la contribution solidarité de 0,3% n'a pas concerné la totalité de l'exercice puisque celle-ci n'a été mise en place qu'à partir du mois de juillet.

La cotisation pour l'assurance des risques statutaires du personnel a coûté en 2004 142 320,29 €, mais avec une régularisation pour 2003 de 35 130,29 €, le montant global est porté à 177 450,58 €.

En contrepartie, nous verrons en recettes que l'assurance a permis des remboursements à hauteur de 132 518,40 €, soit 74,7%.

Atténuation de produits : + 7,82%

Le prélèvement de l'Etat dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), en compensation de la carence en logements sociaux jusqu'à hauteur de 20% du nombre de résidences principales, représente 50 460,95 € pour 331 logements manquants.

	Nbre de résidences principales 1/01/N-1	Nbre de logements locatifs sociaux	Taux de logements locatifs sociaux	Nbre de logement locatifs sociaux correspdt à 20%	Nbre de logements locatifs sociaux manquants	Prélèvement par logement manquant	Prélèvement total
<b>2004</b>	4511	571	12,70%	902	331	152,45 €	50 460,95 €
<b>2005</b>	4571	574	12,60%	914	340	152,45 €	51 833,00 €

Autres charges de gestion courante : + 6,02%

Les subventions et participations représentent ici la quasi-totalité des dépenses avec les indemnités des élus.

Celles-ci se décomposent entre :

- Participations aux syndicats auxquels la ville adhère : 71 061,72€ (- 27,31%)
- Participation de la commune au budget du CCAS : 1 041 000€ (+ 10,94%)

- Subventions aux associations : 376 937,14€ (+ 5,82%)

Les participations seront détaillées dans la préparation du budget 2005.

Les subventions au CCAS proviennent des participations de la CAF versées sur le budget communal et de la participation de la commune, et permettent d'équilibrer les comptes du CCAS ainsi :

<b>D E P E N S E S</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>
Charges à caractère général	c/011	50 425,00 €	39 454,59 €
Charge de personnel	c/012	1 583 000,00 €	1 579 622,97 €
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante	c/65	27 148,00 €	23 309,76 €
Charges exceptionnelles	c/67	500,00 €	58,32 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 661 073,00 €</b>	<b>1 642 445,64 €</b>

<b>R E C E T T E S</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>
Excédent antérieur reporté	c/002	73 037,45 €	-
Atténuation de charges	c/013	23 000,00 €	25 421,60 €
Produits des services	c/70	356 000,00 €	373 127,88 €
Dotations et participations	c/74	1 208 035,55 €	1 253 566,21 €
<i>dont subvention commune</i>		<i>1 041 000,00 €</i>	<i>1 041 000,00 €</i>
Produits exceptionnel	c/77	1 000,00 €	980,65 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 661 073,00 €</b>	<b>1 653 096,34 €</b>

Charges financières : -23,17%

La non réalisation d'emprunt durant cet exercice participe au désendettement de la ville qui permet également de réduire le poids des intérêts dans la section de fonctionnement et ainsi d'accroître l'excédent brut, malgré l'emprunt 2003 de 1 130 000€.

D'autre part, cette diminution est significative de par le vieillissement de la dette :

- 11,8% entre 2001 et 2002
- 10,34% entre 2002 et 2003
- 17,95% entre 2003 et 2004.

Charges exceptionnelles : + 7,68%

Les subventions aux budgets transport de personnes et activités culturelles sont intégrées dans ces charges.

Malgré leur diminution de 3,60%, d'autres charges exceptionnelles sont venues s'ajouter à hauteur de 16 119,49 € (décès d'un agent...).

Dotations aux amortissements : + 13,23%

Ce virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente naturellement de par l'intégration des nouveaux biens et des opérations de travaux dans le patrimoine de la ville.

**FONCTIONNEMENT – Recettes**

Les points marquants qui caractérisent cette augmentation significative des recettes sont :

- d'une part les remboursements sur les rémunérations du personnel qui reviennent à un niveau équivalent à celui de 2001 et 2002, mais révélateur aussi de nombreuses absences pour maladies,

- d'autre part les recettes dans le domaine des services périscolaires liées à l'augmentation du nombre de repas servis, comme nous l'avons vu plus haut,

- enfin, une correction des bases fiscales intervenue en fin d'exercice et ayant généré pour près de 200 000 € de recettes supplémentaires.

Dans l'ensemble, les recettes proviennent de dotations ou attributions de partenaires extérieurs :

- Pour 2 190 209 € de l'Etat en DGF, DSU ou attributions de compensations, soit 20,7% des recettes ;

- Pour 1 621 969,61 € de la CUB, en A.C. et DSC, soit 15,3% des recettes

- Pour 935 654,19 € de la CAF, soit 8,85% des recettes

- Pour 4 410 164 € des impôts directs, soit 41,7% des recettes.

#### ANALYSE PAR CHAPITRE

Atténuation de charges : + 41,85%

Les remboursements des salaires par l'assurance rattrapent les valeurs de 2001 et 2002.

Les intérêts courus non échus (ICNE) représentent 37% de ces recettes.

Produits des services : + 11,49%

Parallèlement à l'augmentation de plus de 10% des dépenses pour l'alimentation, le plus grand nombre de repas servis dans les écoles entraîne un accroissement des recettes (+ 11,56%) pour cette prestation de service qui participe à plus de 70% des recettes de ce chapitre.

En revanche, le ratio produit des services / recettes réelles de fonctionnement est traditionnellement faible :

7,17% en 1999

7,38% en 2000

5,82% en 2001

6,20% en 2002

5,68% en 2003

6,80% en 2004

Impôts et taxes : + 10,4 %

Trois « bonnes nouvelles » ont permis d'assurer pour 314 360,89€ de recettes supplémentaires par rapport au budget primitif.

- Outre l'augmentation annuelle des bases fiscales et le vote des taux en mars 2004 avec +2% d'augmentation, le produit obtenu en 2004 a été supérieur de 200 000 € par rapport au produit voté.

- D'autre part, les taxes additionnelles sur les droits de mutation progressent de plus de 40%
- Enfin, la Dotation de Solidarité Communautaire votée par la C.U.B. est également supérieure de plus de 40% à celle attribuée en 2003.

Globalement, fiscalité + attribution de compensation de la CUB évoluent ainsi :

4 587 274 €	en 2001	
4 857 421 €	en 2002	+5,88%
5 214 538 €	en 2003	+7,35%
5 607 911 €	en 2004	+7,54%

Versements de la CUB depuis la mise en place de la TPU :

	2001	2002	2003	2004
Attribution de compensation	1 158 766 €	1 167 520 € 0,70%	1 202 621 € 2,92%	1 197 747 € -0,32%
Dotation de solidarité communautaire	122 191 €	212 861 € 74,20%	295 508 € 38,82%	424 222 € 43,55%
TOTAL	1 280 957 €	1 380 381 €	1 497 129 €	1 595 291 €

A noter que dans ce total est inclus le reversement de la CUB conformément à la loi, correspondant, à peu près pour moitié, à la pénalité que paie la commune dans le cadre de la loi SRU.

Dotations et participations : + 4,8%

L'augmentation de la DGF, qui compte à peu près pour moitié des recettes de ce chapitre, atteint 3,85%, contre 0,4% en 2003 et 4,5% en 2002.

Cette hausse compense la diminution de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les participations de la CAF sont toujours très dynamiques avec une progression de près de 20%, liée également au dynamisme communal par la mise en place de nombreuses actions nouvelles et la recherche systématique de financements pour celles-ci.

Ces participations comptent pour près de 30% des recettes de ce chapitre et pour près de 9% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

Autres produits de gestion courant : - 6,17%

Si les recettes de location des immeubles appartenants à la ville ont crû de 6,89%, les participations aux frais d'électricité pour le marché n'ont pas été à la hauteur des sommes attendues.

Produits exceptionnels : - 38,98%

Le caractère exceptionnel de ces recettes en fait des ressources très variables et peu prévisibles.

## **INVESTISSEMENTS – Dépenses**

Les dépenses d'investissements se répartissent ainsi :

Remboursement d'emprunt : 740 079,60 €, soit 22,06%

dont remboursement en capital et ICNE

Immobilisations incorporelles :  
frais d'études et concessions logiciels) 204 811,73 €, soit 6,10%

Immobilisation corporelles : 282 570,35 €, soit 8,42%

Immobilisations en cours :  
- constructions : 1 917 633,64 €, soit 57,17%  
- Installations techniques : 116 228,90 €, soit 3,46%  
- Autres : 92 675,10 €, soit 2,7%

L'évolution du total des dépenses d'investissement est le suivant :

	<b>Remb. Emprunt</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Total</b>
<b>2004</b>	740 079,60 €	1 386 458,04 €	2 126 537,64 €
<b>2003</b>	701 450,48 €	1 532 014,05 €	2 233 464,53 €
<b>2002</b>	733 027,07 €	1 087 542,60 €	1 820 569,67 €
<b>2001</b>	731 037,23 €	1 667 475,81 €	2 398 513,04 €

<b>2031</b>	<b>FRAIS D'ETUDE</b>	<b>156 732.53 €</b>
	Ecole Primaire (Programmation, concours M.O)	144 234.33 €
	Salle Polyvalente	12 498.20 €

<b>205</b>	<b>ACQUISITION LOGICIEL</b>	<b>48 079.20 €</b>
	G.F.I	46 524.40 €
	Salamandre	1 554.80 €

<b>2111</b>	<b>TERRAINS NUS</b>	<b>52 651.16 €</b>
	Bois de la Blanche	6 520.85 €
	Jary/Roosevelt	32 897.78 €
	Bernatet	12 555.94 €
	Lamarque	661.59 €

<b>2115</b>	<b>TERRAINS BATIS</b>	<b>93 674.56 €</b>
	Immeuble Rue De Lattre de Tassigny	93 674.56 €

<b>21568/ 2158</b>	<b>AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE</b>	<b>5 469.57 €</b>
	Matériel Incendie Mat. Bel Air	2 330.07 €
	Miroirs Agglomération	3 139.50 €

<b>2182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>3 255.34 €</b>
	Grosses Réparations	3 255.34 €

<b>2183</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</b>	<b>1 569.15 €</b>
	Ordinateur Maternelle de Bel Air	1 569.15 €

<b>2184</b>	<b>MOBILIER</b>	<b>35 798.35 €</b>
	Maternelle Bel Air	23 627.29 €
	Salle des Associations	5 657.08 €
	Mairie	1042.67 €
	Divers	5 471.31 €

<b>2313</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS</b>	<b>1 917 633.64 €</b>
-------------	---	-----------------------

Op. 019	Ecole Primaire BEL AIR	3 226.50 €
Op. 042	Stade Charles Beauvais	34 557.00 €
Op. 057	Ecole Maternelle BEL AIR	1 637 385.45 €
Op. 095	Maisons de la Petite Enfance	34 476.18 €
Hors opérat°	Mairie	19 176.01 €
	RPA	16 508.39 €
	Centre Aéré	2 271.92 €
	Ecole Primaire Ambarès I	22 627.97 €
	Ecole Primaire Ambarès II	47 847.11 €
	Ecole Maternelle du Bourg	2 814.65 €
	Ecole Maternelle Parabelle	1 252.85 €
	Restaurant Claude TAUDIN	3 383.30 €
	Lachaze	5 438.07 €
	Piscine	2 569.08 €
	Halte Garderie	1 009.88 €
	Centre Maternel	5 229.47 €
	Salle Polyvalente	4416.33 €
	Sécurité	1 041.08 €
	Eglise	35 448.03 €
	Ecole Primaire F. AUBOIN	5 472.71 €
	Ecole Maternelle La Souris Verte	9 345.50 €
	Stade Charles Beauvais	3 379.33 €
	Cuisine Centrale	910.30 €
	Maison de la Petite Enfance	1 603.84 €
	Bâtiments Divers	3 250.66 €
	Ecole Maternelle Bel Air	12 992.03 €

<b>2315</b>	<b>IMMOS EN COURS INTSTALLATIONS TECHNIQUES</b>	<b>116 228.90 €</b>
Op. 057	Ecole Maternelle Bel Air	3109.72 €
	Eclairage Public	35684.54 €
	Voirie	10718.55 €
	Divers	2 709.54 €
	Stade Charles Beauvais	12 507.77 €
	Avenue de la Libération	1536.86 €
	Ecole Maternelle Bel Air	7205.11 €
	Giratoire Libération /Commanderie des Templiers	23 834.16 €
	Giratoire Avenue de L'Europe Bel Air	17 370.27 €
	Fronton Pelote Basque	1 552.38 €

<b>2318</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>92 675.10 €</b>
	Halte Garderie	2 350.86 €
	Espaces Verts Communaux	5 208.88 €
	Divers	10 575.57 €
	Ecole Primaire F. AUBOIN	22 686.22 €
	Stade Charles Beauvais	22 898.57 €
	Parc KEILHEM	4 903.60 €
	Lot Les 4 Saisons	4 697.29 €
	Avenue Georges Clémenceau	10 307.77 €
	Ecole Maternelle Bel Air	5 519.54 €
	Giratoire Av. de La Libération /Commanderie des Templiers	3 259.80 €

#### INVESTISSEMENTS – Recettes

<b>10</b>	<b>DOTATIONS ET FONDS DIVERS</b>	<b>1 098 652.72 €</b>
10222	FCTVA	154 516.00 €
10223	TLE	12 392.87 €
10228	FDAEC	56 850.00 €
1068	Excédent de Fonctionnement	874 893.85 €



<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 007 477.73 €</b>
1323	Département - CDD	950 171.00 €
1325	Fond de concours EP Avenue de l'Europe	4 035.18 €
1328	Subvention Maison de la Petite Enfance	20 897.57 €
	Subvention Stade Charles Beauvais	9 000.00 €
	Subvention Canicule RPA	2 569.00 €
	Subvention CLSH Maternel	3 304.98 €
1341	DGE Ecole F. AUBOIN Solde	17 500.00 €
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>76 908,18 €</b>
1688	Intérêts courus	76 908,18 €
<b>21</b>	<b>CESSIONS IMMOS CORPORELLES</b>	<b>514 856.79 €</b>
2115	Vente CUB	510 000.00 €
2183	Sorties d'immos.	549.08 €
2188	Sortie d'immos.	4 307.71 €
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOS.</b>	<b>146 611,27 €</b>
2805	Concessions et droits similaires	15 329,06 €
28156	Matériel d'incendie	770,66 €
28182	Matériel de transport	20 175,32 €
28183	Matériel de bureau et d'informatique	14 717,05 €
28184	Mobilier	28 257,32 €
28188	Autres immo.	67 361,86 €

## CONCLUSION

Le dynamisme des recettes de fonctionnement sur cet exercice permet de dégager à nouveau un autofinancement très appréciable pour la section d'investissement. Près d'1 M€ de recettes supplémentaires par rapport à 2003 génèrent une épargne brute de 1 101 754 €.

Cette évolution caractéristique d'une population en croissance qui crée des besoins d'investissements lourds mais engendre également des recettes supplémentaires dans les produits des services, en bases fiscales et en droits de mutation.

Toutefois les investissements réalisés pèsent à leur tour sur le fonctionnement, et la forte croissance des dépenses est à surveiller dans cette section dont l'excédent demeure fragile.

La non réalisation d'emprunt en 2004, permet de poursuivre un désendettement sain pour la constitution d'une épargne nette ou excédent disponible pour la section d'investissement, de 361 675 €.

L'exécution à 93% des investissements prévus trouve une compensation en recettes grâce notamment à la subvention de 800 000 € du Conseil Général pour l'école maternelle Bel Air et à l'avance de vente de terrains par la C.U.B.

La situation comptable saine de cet exercice ne doit pas masquer une analyse financière fragile et en évolution sensible par rapport à des services à la population qui se développent et à des investissements qui doivent accompagner la croissance de la ville.

Les nouvelles écoles et la maison de la petite enfance notamment vont engendrer des coûts de fonctionnement supplémentaires et la gestion d'une population en croissance ne pourra se faire sans moyens humains complémentaires à un moment ou un autre.

Face à des dépenses incontournables, d'autres charges générales doivent faire l'objet d'un suivi strict et d'une gestion « en bon père de famille » privilégiant la qualité constante au meilleur prix.

Les faibles marges de manœuvre, liées aussi à la faible autonomie financière générale des communes, font craindre de nécessaires ajustements par le biais du levier fiscal.

La démarche de recherches de financements dans le cadre des investissements est donc primordiale pour l'équilibre futur des comptes communaux. Car bien que des marges au niveau de la dette se dégagent dans les années à venir, un recours trop important à l'emprunt serait rapidement néfaste à l'épargne brute et à l'autofinancement.

Très rapidement, les taux de subvention des projets doivent devenir un critère majeur dans la sélection des investissements réalisables ou devant être reportés.

La culture budgétaire, la mise en concurrence, la négociation et la recherche systématique de financements dans le cadre des dispositifs ou partenariats, seront les tenants d'une maîtrise budgétaire et financière des défis des 15 prochaines années de la ville.

- Budget Transport de Personnes

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
EXPLOITATION	B.P. 2004	C.A. 2004	EXPLOITATION	B.P. 2004	C.A. 2004
Charges à caractère général c/011	96 600,00	71 719,78	Excédent antérieur reporté c/002	5 718,47	-
Autres charges de gest° courante c/65	200,00	23,70	Produits des services c/70	12 999,53	11 979,82
Charges exeptionnelles c/67	0,00	15,80	Dotations et participations c/74	78 082,00	62 900,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 800,00</b>	<b>71 759,28</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 800,00</b>	<b>74 879,82</b>

- Budget Activités Culturelles

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT	B.P. 2004	C.A. 2004	FONCTIONNEMENT	B.P. 2004	C.A. 2004
Charges à caractère général c/011	101 399,00	83 002,95	Excédent antérieur reporté c/002	80,87	-
Charge de personnel c/012	76 000,00	76 884,47	Produits des services c/70	40 900,13	43 820,39
Autres charges de gest° courante c/65	4 000,00	1 954,31	Dotations et participations c/74	136 918,00	120 330,00
Charges exeptionnelles c/67	500,00	0,00	Produits exceptionnel c/77	4 000,00	224,10
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 899,00</b>	<b>161 841,73</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>181 899,00</b>	<b>164 374,49</b>

M. le Maire se retire pour laisser l'assemblée délibérer sur les comptes administratifs 2004 présentés.

Mme KORJANEVSKI est élue Présidente conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les comptes administratifs 2004 de la Commune, du Service Transport de personnes et Activités Culturelles

ADOpte à la majorité : 25 voix POUR  
5 ABSTENTIONS (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGE, HERVE, Mme BRENNUS)

M. le Maire réintègre le Conseil et remercie l'assemblée pour son vote.

N°34/05

**Comptes de Gestion 2004 : Budget Communal – Budget Transport de Personnes – Budget Activités Culturelles**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

VU les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2004 des budgets général, transport de personne et activités culturelles,

CONSIDERANT que les résultats des Comptes de Gestion dressés par Monsieur le Trésorier Municipal sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2004,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les Comptes de Gestion de l'exercice 2004, des budgets de la Commune, du transport de personnes et des activités culturelles.

ADOpte A LA MAJORITE : 26 voix POUR  
5 ABSTENTIONS (MM CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE,  
Mme BRENNUS)

**N° 35/05**      **Budget Primitif 2005 de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte Administratifs 2004 du budget de la commune,

SUR PROPOSITION DE M. le MAIRE,

APRES AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'affectation des résultats comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	955 142.99 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)			Excédent :
301 832.60 €			
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	1 256 975.59 €	

➤ **Résultat réel de financement de la section d'investissement**

	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit :
509 492.63 €		
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 00,1 du CA)	Déficit :
457 445.11 €		
	Résultat comptable cumulé :	Déficit : 966 937.74 €
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	178 180.44 €
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	0 €
	Solde des restes à réaliser :	178 180.44 €
	(B) Besoin (-) réel de financement (D100)	1 145 118.18 €

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

	<b>Résultat excédentaire (A)</b>	
	En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé	
966 937.74 €		
	à la section d'investissement	
	(recette budgétaire au compte R 1068)	
	En dotation complémentaire en réserve	178 180.44 €
	(recette budgétaire eau compte R 1068)	

---

**SOUS TOTAL (R 1068) 1 145 118.18 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire  
R 002 du budget N+1) 111 857.41 €

**TOTAL (A1) 1 256 975.59 €**

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 - €
- €	111 857.41 €	966 937.74 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			1 145 118.18 €

ADOpte A LA MAJORITE : 26 voix POUR  
5 ABSTENTIONS (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE,  
BRENNUS)

**N°36/05 Budget Primitif 2005 du service Transport de Personnes – Affectation des résultats de l'exercice 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte Administratif 2004 du budget Transport de Personnes,

SUR PROPOSITION DE M. LE MAIRE

APRES AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'affectation du résultat comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : Excédent : 3 124.54 €  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent :  
 5 718.47 €  
 Résultat de clôture à affecter : (A1) Excédent : 8 843.01 €

➤ **Résultat réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice Excédent :  
 0 €

Déficit : 0 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur Excédent : 0 €  
 (Ligne 00,1 du CA) Déficit : 0 €

Résultat comptable cumulé : Excédent : 0 €  
 Déficit : 0 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0 €  
 Recettes d'investissement restant à réaliser :  
 Solde des restes à réaliser : 0 €  
 (B) Besoin (-) réel de financement (D100) 0 €  
 Excédent (+) réel de financement (R001)

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé 0 €  
à la section d'investissement  
(recette budgétaire au compte R 1068)  
En dotation complémentaire en réserve 0 €  
(recette budgétaire eau compte R 1068)

**SOUS TOTAL (R 1068) 0 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire  
R 002 du budget N+1) **8 843.01 €**

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit  
reporté à la section de fonctionnement D 002)

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 - €
- €	<b>8 843.01 €</b>	- €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé - €

ADOpte A LA MAJORITE : 26 voix POUR  
5 ABSTENTIONS (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGE, HERVE,  
Mme BRENNUS)

**N° 37/05 Budget Primitif 2005 des Activités Culturelles – Affectation des résultats de l'exercice 2004**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte Administratif 2004 du budget activités culturelles,

SUR PROPOSITION DE M. LE MAIRE,

APRES AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'affectation du résultat comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : Excédent : 2 532.76 €  
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent :  
80.87 €  
Résultat de clôture à affecter : (A1) Excédent : 2613.63 €

➤ **Résultat réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice Excédent :  
0 €

Déficit : 0 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur Excédent : 0 €  
(Ligne 00,1 du CA) Déficit : 0 €

Résultat comptable cumulé : Excédent : 0 €  
 Déficit : 0 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0 €  
 Recettes d'investissement restant à réaliser :  
 Solde des restes à réaliser : 0 €  
 (B) Besoin (-) réel de financement (D100) 0 €  
 Excédent (+) réel de financement (R001)

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A)**  
 En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé 0 €  
 à la section d'investissement  
 (recette budgétaire au compte R 1068)  
 En dotation complémentaire en réserve 0 €  
 (recette budgétaire eau compte R 1068)

**SOUS TOTAL (R 1068) 0 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire  
 R 002 du budget N+1) **2 613.63 €**

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**  
 (recette non budgétaire au compte 119/déficit  
 reporté à la section de fonctionnement D 002)

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 :Solde d'exécution N-1	R001 :Solde d'exécution N-1 - €
- €	<b>2 613.63 €</b>	- €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé - €

ADOpte A LA MAJORITE : 26 voix POUR  
 5 ABSTENTIONS (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGE, HERVE,  
 Mme BRENNUS)

**Budgets Primitifs 2005**

- Budget Général

En introduction, M. le Maire remercie le Directeur Général des Services, Jean Crougneau maire adjoint, et les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget pour aboutir à une validation en Commission des Finances le 23 Mars. Il souligne le travail de toutes les Commissions primordial à la hiérarchisation des investissements et à la planification des projets.

Monsieur le Maire dresse les grandes orientations de ce budget 2005, avec la poursuite de la politique communale d'équipement : la construction de la nouvelle école primaire (1<sup>ère</sup> tranche), la construction d'une maison de la petite enfance, la mise aux normes de la

place du marché. Le travail sur le projet de la future maison de retraite continuera aussi d'avancer.

Ce budget prépare aussi l'avenir : des études vont également être engagées pour les travaux futurs comme le réaménagement du pôle Evasion, afin que celui-ci joue pleinement un rôle de pôle culturel de centre ville; la poursuite de la rénovation de l'église, débutée en 2004 avec la toiture et les mises aux normes électriques. Le projet de Z.A.C. du bourg nous amène à programmer une relocalisation des ateliers municipaux, indispensable pour une commune de notre importance. Ceux-ci devraient être réimplantés sur l'ancienne station d'épuration à Sabarèges.

M. le Maire souligne l'importance de poursuivre la modernisation des réseaux avec de nouveaux aménagements de voirie (avenue Grandjean, rue E. Faulat), l'éclairage public qui va être remis à niveau grâce à l'attribution d'un marché pour 5 ans à l'entreprise CITELUM, à parti du 1<sup>er</sup> avril, ou encore la mise aux normes des bâtiments communaux et l'acquisition de nouveau matériel nécessaires au bon fonctionnement des services et donc à la qualité du service rendu à la population.

Enfin, Monsieur le Maire met l'accent sur le cadre de vie avec en particulier l'aspect environnemental : la propreté, l'entretien des espaces publics et le fleurissement de la ville.

M. CROUGNEAU présente le budget primitif 2005 qui se veut ambitieux mais réaliste.

D E P E N S E S				R E C E T T E S			
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>	<b>B.P. 2005</b>		<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>	<b>B.P. 2005</b>
Charges à caractère général c/011	2 642 241,00	2 563 767,41	2 813 265,00	Excédent antérieur reporté c/002	301 832,60	301 832,60	111 857,41
Charge de personnel c/012	4 746 000,00	4 736 363,78	4 992 200,00	Atténuation de charges c/013	245 710,00	210 326,88	206 909,59
Atténuation de produits c/014	50 461,00	50 460,95	51 833,00	Produits des services c/70	550 000,00	609 156,79	599 900,00
Dépenses imprévues c/022	0,00	0,00	100 000,00	Impôts et taxes c/73	6 228 877,00	6 543 237,89	6 773 064,00
Virement à la section invest. c/023	810 541,00	-	466 963,00	Dotations et participations c/74	3 250 641,00	3 192 834,42	3 171 812,00
Autres charges de gest <sup>e</sup> courante c/65	1 742 390,00	1 692 516,43	1 816 541,00	Autres produits gest <sup>e</sup> courante c/75	11 500,00	14 703,72	10 900,00
Charges financières c/66	240 010,00	235 844,69	218 000,00	Produits financiers c/76	8,00	6,60	0,00
Charges exceptionnelles c/67	226 319,00	199 788,57	760 072,00	Produits exceptionnel c/77	16 005,40	10 229,79	514 883,00
Dotations aux amortissements c/68	146 612,00	146 611,27	170 452,00	Reprise sur amort. c/78			0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 604 574,00</b>	<b>9 625 353,10</b>	<b>11 389 326,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 604 574,00</b>	<b>10 882 328,69</b>	<b>11 389 326,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>	<b>B.P. 2005</b>		<b>B.P. 2004</b>	<b>C.A. 2004</b>	<b>B.P. 2005</b>
Solde d'exécution d'invest. reporté c/001	457 445,11	457 445,11	966 937,74	Solde d'exéc <sup>u</sup> t d'invest. reporté c/001			0,00
Remboursement d'emprunts c/16	740 899,00	740 079,60	653 351,00	Virement de la section de fonct. c/021	810 541,00	-	466 963,00
Immobilisations incorporelles c/20	209 190,89	204 811,73	179 326,26	Dotations - Fonds divers c/10	1 096 593,00	1 098 652,72	1 453 728,18
Immobilisations corporelles c/21	287 377,00	282 570,35	535 769,00	Subventions d'investissement c/13	274 998,00	1 007 477,73	362 167,82
Immobilisations en cours c/23	2 313 832,00	2 126 537,64	2 672 810,00	Emprunts et dettes c/16	1 680 000,00	76 908,18	1 970 000,00
				Cessions c/19			87 546,00
				Immo. Corporelles c/21	0,00	514 856,79	497 337,00
				Immo. En cours c/23	0,00	0,00	0,00
				Amortissements des immo. c/28	146 612,00	146 611,27	170 452,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 008 744,00</b>	<b>3 811 444,43</b>	<b>5 008 194,00</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 008 744,00</b>	<b>2 844 506,69</b>	<b>5 008 194,00</b>

M. CHARBONNEL s'étonne d'une augmentation de plus de 18% des dépenses de fonctionnement. Il regrette que des économies n'aient pas été recherchées dans cette section.

M. HOUDEBERT rappelle que le chapitre 023 est un virement de section à section pour l'équilibre du budget. Il n'est jamais réalisé entre le B.P. et le C.A. A ce titre, notamment, il suggère à M. CHARBONNEL de comparer ce qui est comparable.

Or si l'on compare de B.P. à B.P. on constate que l'augmentation n'est que de 7,4%. Avec une population en croissance, une inflation d'environ 2%, des opérations d'ordre conséquentes et si l'on souhaite améliorer les services et entretenir notre patrimoine, cette évolution est tout à fait justifiée. Il propose en outre à M. CHARBONNEL de reprendre les évolutions passées pour constater que cette augmentation n'a rien d'anormal.

M. CHARBONNEL insiste sur la nécessité de faire des économies sur certains postes car la commune ne peut supporter de telles augmentations chaque année.

M. le MAIRE lui confirme qu'un travail quotidien s'attache à gérer au mieux les dépenses. Mais l'analyse ne peut être réalisée que de B.P. à B.P. Il suggère de comparer le C.A. 2004 avec le C.A. 2005 l'an prochain.

M. BARTHOLOME ajoute que sans augmentation de salaires, ni de personnel, le GVT à lui seul représente déjà une augmentation de 2% des charges de personnel.

M. HOUDEBERT suggère également à Mr CHARBONNEL d'appliquer son raisonnement aux recettes et d'en tirer les conclusions.

M. SERVANTY : les élus communistes de la majorité municipale assument et voteront ce budget qui est rigoureux mais répond aux besoins.

Il n'est jamais agréable de voter une augmentation, malheureusement celle-ci est incontournable pour maintenir le nombre et la qualité des services que les ambarésiens sont en droit d'attendre.

Cela dit, il ne nous est pas possible de voter ce budget sans dire combien la politique menée par le pouvoir actuel est néfaste, notamment la décentralisation qui permet à l'Etat de transférer aux collectivités locales des prérogatives, sans les moyens financiers qui vont avec.

Le chômage, les bas salaires, voulus par le pouvoir et le patronat font que les recettes fiscales des communes baissent alors que les dépenses à caractère social augmentent.

Enfin, comment ne pas dénoncer l'hypocrisie du gouvernement qui se vante de diminuer l'impôt sur le revenu, surtout profitable aux plus nantis, pendant qu'il oblige les collectivités locales à augmenter les leurs.

M. le MAIRE, au nom du groupe PS de la majorité, se rallie à cette intervention.

M. DUVERGE remercie M. le MAIRE de faire le tour des perspectives mais c'est une réunion du Conseil Municipal et non une chambre d'enregistrement. Nous aimerions que ces sujets soient débattus en Conseil.

On continue à se moquer des élus.

La documentation sur ce budget nous a été remise au dernier moment, il nous est donc très difficile de l'étudier.

Vous augmentez la fiscalité de 2.5% ce qui représente 1% de votre budget.

En examinant votre budget, vous auriez pu avoir un budget de fonctionnement mieux adapté. Quelques économies et une gestion plus rigoureuse auraient évité cette augmentation.

Vu le contexte difficile dans lequel tout citoyen se trouve (augmentation du pétrole, des matières premières...) c'est un sacrifice de plus que vous demandez aux ambarésiens.

Devant cet ensemble d'états de faits, nous ne pouvons apporter notre soutien à la mise en place de ce budget. Notre groupe le Renouveau pour Ambarès et Lagrave votera contre.

M. le MAIRE rappelle que ce budget est le résultat du travail fait par les élus et les fonctionnaires lors des différentes Commissions dont les élus du Renouveau pour Ambarès sont membres. Encore faut-il y assister pour être informé de la préparation et du contenu, et bien vouloir s'impliquer en apportant remarques et propositions.

M. le MAIRE tient à confirmer qu'il est personnellement très attaché au fonctionnement des commissions même si celles-ci sont aussi le théâtre de divergences.

M. CROUGNEAU : vous dites que les documents vous ont été remis au dernier moment. Sachez que l'Etat nous a remis, ou plutôt, nous sommes allés chercher, le 15 Mars les bases d'impositions prévisionnelles. Lorsque l'on sait que celles-ci représentent plus de la moitié des recettes, on peut se féliciter d'avoir été en mesure de vous remettre un document de travail complet 8 jours après.

M. le MAIRE veillera à l'avenir à communiquer des documents plus tôt lors des Commissions.

D'autre part, M. le MAIRE, rappelle qu'il y a 2 mois, s'est tenu un Débat d'Orientation Budgétaire. Celui-ci, voulu par le législateur, est le moment privilégié pour dresser la ligne de conduite du processus d'élaboration budgétaire. Or, le 31 janvier, l'opposition n'a fait état d'aucune contre-proposition.

Enfin, la note de synthèse a été transmise aux membres du Conseil il y a 5 jours, comme le veut la réglementation et les projets de C.A. et B.P. étaient tenus à disposition des élus



pour propositions de modifications éventuelles lors de cette séance. A la connaissance de M. le MAIRE personne n'en a demandé la communication.

Sur la fiscalité, M. le MAIRE constate qu'avec une inflation d'environ 2%, la D.G.F. ne croît que de 0.88%. D'autre part, l'instauration sans concertation, de la Prestation de Service Unique entraîne une perte de recettes d'environ 70 000 € pour la commune, sans garanties de compensation, soit 1,5 point de fiscalité.

Avec une hausse de 2,5% des taux d'imposition, nous ne compensons même pas la diminution des recettes engendrée par les décisions du gouvernement.

M. SERVANTY rejoint M. le MAIRE et ajoute qu'Ambarès est l'une des communes avec les taux de taxe d'habitation parmi les plus bas, mais qui pratique également les tarifs les plus compétitifs en matière de services à la population et ceci dans le souci constant d'être à la portée du plus grand nombre.

M. LAGOFUN appelle M. CHARBONNEL à soutenir une augmentation des salaires pour permettre aux moins favorisés d'accéder aux services

M. le MAIRE rappelle à M. CHARBONNEL qu'il a souligné le caractère rigoureux de la gestion de la commune lors de la Commission des Finances.

Ce n'est pas avec plaisir que nous augmentons les impôts, mais nous le faisons aussi pour permettre aux ambarésiens les plus en difficulté de bénéficier de services accessibles.

Mme KORJANEVSKI souligne le travail des Commissions pour rechercher d'autres alternatives à l'augmentation des impôts par la course aux financements, aux partenariats, à l'intégration de nos quartiers sensibles en contrat de ville...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le MAIRE,

VU le Budget Primitif présenté,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le B.P. 2005 de la Commune,

ADOpte à la majorité :           26 voix POUR  
  5 voix CONTRE (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE,  
  Mme BRENNUS)

## **N° 38/05           Contributions directes : vote des taux 2005**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 Mars 2005,

APRES AVOIR DELIBERE,

FIXE pour l'année 2005 les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	: 16,91 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	: 25,75 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	: 72,93 %

Soit une augmentation uniforme de 2,5 %, par rapport aux taux 2004.

M. CHARBONNEL : une augmentation de 1% des dépenses aurait permis d'éviter d'augmenter les impôts. Je ne comprends pas pourquoi vous vous dites social.

M. LAGOFUN ne comprend pas ce raisonnement. Cette augmentation contrarie l'opposition et vous votez contre le service public...  
J'espère vous voir lors des prochaines manifestations contre le gel des salaires

ADOpte à la majorité : 26 voix POUR  
5 voix CONTRE (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE, Mme BRENNUS)

- Budget Transport de Personnes

D E P E N S E S				R E C E T T E S					
EXPLOITATION		B.P. 2004	C.A. 2004	B.P. 2005	EXPLOITATION		B.P. 2004	C.A. 2004	B.P. 2005
Charges à caractère général	c/011	96 600,00	71 719,78	102 700,00	Excédent antérieur reporté	c/002	5 718,47	-	8 843,01
Autres charges de gest <sup>e</sup> courante	c/65	200,00	23,70	200,00	Produits des services	c/70	12 999,53	11 979,82	12 000,99
Charges exceptionnelles	c/67	0,00	15,80	200,00	Dotations et participations	c/74	78 082,00	62 900,00	82 256,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 800,00</b>	<b>71 759,28</b>	<b>103 100,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 800,00</b>	<b>74 879,82</b>	<b>103 100,00</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le MAIRE,

VU le Budget Primitif présenté,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le B.P. 2005 du service transport de personnes,

ADOpte à la majorité : 26 voix POUR  
5 voix CONTRE (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE, Mme BRENNUS)

- Budget Activités Culturelles

D E P E N S E S				R E C E T T E S					
FONCTIONNEMENT		B.P. 2004	C.A. 2004	B.P. 2005	FONCTIONNEMENT		B.P. 2004	C.A. 2004	B.P. 2005
Charges à caractère général	c/011	101 399,00	83 002,95	86 893,00	Excédent antérieur reporté	c/002	80,87	-	2 613,63
Charge de personnel	c/012	76 000,00	76 884,47	80 000,00	Produits des services	c/70	40 900,13	43 820,39	25 146,37
Autres charges de gest <sup>e</sup> courante	c/65	4 000,00	1 954,31	4 700,00	Dotations et participations	c/74	136 918,00	120 330,00	143 933,00
Charges exceptionnelles	c/67	500,00	0,00	100,00	Produits exceptionnel	c/77	4 000,00	224,10	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>181 899,00</b>	<b>161 841,73</b>	<b>171 693,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>181 899,00</b>	<b>164 374,49</b>	<b>171 693,00</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. le MAIRE,

VU le Budget Primitif présenté,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le B.P. 2005 Activités Culturelles,

ADOpte à la majorité : 26 voix POUR  
5 voix CONTRE (MM. CHARBONNEL, SPAETH, DUVERGNE, HERVE, Mme BRENNUS)

**Dossier présenté par Mme SERVANTY, Maire Adjoint**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. l'adjoint au Maire,

ENTENDU la présentation du projet « Navigation pour Tous » porté en partenariat entre l'Association Sportive Ambarésienne et la Ville d'Ambarès et Lagrave et destiné à favoriser la pratique des activités Voile et Kayak par différents publics handicapés sur le Plan d'eau de La Blanche et la Base Nautique de Beaujet,

APRES AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation selon une procédure adaptée (article 28 du code des Marchés) afin de faire réaliser les travaux, et d'acquérir le matériel nécessaire aux aménagements adéquats,

ADOpte le plan de financement ainsi établi :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	25 000 €	Etat	12 500 €
		Conseil Général	7 500 €
		Autofinancement	5 000 €
<u>Acquisition de matériel</u>			
Ponton	9 568 €	Etat	8 800 €
Potence	1 446 €	Autofinancement	2 214 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 014 €</b>		<b>36 014 €</b>

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires concernés,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2005 de la Commune aux articles : 2313.175.411 et 2188.175.411.

ADOpte l'unanimité

Mme KORJANEVSKI précise que le ponton vient d'Australie.

Monsieur le Maire ajoute que cet investissement est prévu au budget qui vient d'être voté et que ce projet important pour la Ville mérite d'être soutenu.

### **Questions diverses**

M. le MAIRE informe le Conseil Municipal que l'UNICEF et la CROIX ROUGE remercient la commune pour sa participation lors de la collecte pour les Sinistrés d'Asie du sud-est.

M. HOUDEBERT revient sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement et fait remarquer à M. CHARBONNEL qu'en Commission des Finances, à laquelle il a assisté, ont également été présentées l'ensemble des opérations d'ordre relatives aux ventes de terrains à la CUB dans le cadre de la ZAC. Celles-ci pèsent pour 504 000 € en dépenses de fonctionnement, mais ne constituent que des virements de crédits en investissement.

M. DUVERGE : Qu'en est-il de la LGV ?

M. le MAIRE indique qu'une réunion du groupe de travail LGV a eu lieu au cours de laquelle 4 sous-groupes de travail ont été créés pour une meilleure efficacité dans l'appréhension du dossier avec les associations. Les 4 thèmes proposés reprennent les problématiques soulevées par M. DUPUY : l'aménagement urbain, l'intermodalité, l'environnement et les aspects humains.

Un courrier va parvenir à tous les élus pour se positionner dans l'un ou l'autre. Deux réunions auront lieu les 14 et 19 avril avant une séance plénière à la fin du mois.

M. le MAIRE rappelle qu'il s'agit de préparer la rencontre avec les partenaires institutionnels, dont M. PENY, nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, le 4 mai prochain.

Lors de cette réunion seront abordées les demandes que nous souhaitons voir intégrées dans l'Avant Projet Détaillé et en vue de la Déclaration d'Utilité Publique prévue avant fin 2006.

Mme KORJANEVSKI ajoute que les thèmes de l'Environnement et les Aspects Humains entrent tout à fait dans le cadre des Agenda 21 locaux, dont le Conseil Général lance un appel à projet à compter du 1<sup>er</sup> avril.

M. le MAIRE clos la séance en indiquant que ce sujet fera l'objet d'une présentation plus détaillée lors d'une prochaine réunion.

***L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20H15***

**Le Maire,**

M. HERITIE

Mme KORJANEVSKI,

M. CROUGNEAU,

M. BOLLIER,

M. SERVANTY,

M. CASOURANG,

Mmes DEGAN,

M. LAGOFUN,

M. GUEDON,

M. BARTHOLOME,

M. LAGARDE,

M. HOUDEBERT,

M. MALBET,

M. SICRE,

Mme GARCIA,

M. COMBE,

Mme FORESTIER,

M. BERNAD,

Mme VAZQUEZ,

Mme MODERNE,

Mme MALIDIN,

Mme CLAVERE,

Mme HABLE,

Mme BRET,

M. LAHAIE,

Mme SAINTE-MARIE,

M. BLONDEAU,

M. SPAETH,

M. CHARBONNEL,

M. DUVERGE,

M. HERVE,

Mme BRENNUS.